

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2016

Convocation du 28 janvier 2016 – Transmise le 28 janvier 2016 – Affichée le 28 janvier 2016

* * * * *
_ _ _ _ _

L'an deux mil seize, le premier février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bernard LALANDE.

PRESENTS : MM LALANDE B., GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M., TUGAS M-N., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., GLEIZES-NOCENTINI E., BOURDELAUD J-P., PIEFORT D., GERVAIS J., BOULLE C., MAIMBOURG S., LAUZEL N., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M., CRIARD-HERAUD J., PERRAULT A-L.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. François-Xavier CAILLET (Pouvoir à Madame Marie GRUEL), M. Didier DEFAYE (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU).

Absente excusée : Mme NICOLLE Sandra.

En ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire évoque la mémoire de Madame Chantal RAFFENAUD, décédée le 3 novembre 2015 à quelques jours de son départ à la retraite et demande aux conseillers d'avoir une pensée pour elle et sa famille durement éprouvée.

Monsieur Jean-Pierre BOURDELAUD est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE261020161 :

CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE PUBLIQUE MIXTE :

Madame le Deuxième Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE261020151 en date du 26 octobre 2015, le Conseil Municipal a adopté deux conventions nécessaires à l'établissement d'un partenariat européen entre l'école élémentaire Jacques BAUMONT et 4 autres établissements scolaires (Espagne, Grèce, Roumanie, Italie).

La première de ces conventions liait la Commune à l'agence ERASMUS + France/EDUCATION FORMATION et portait sur les modalités de versement de la subvention européenne de 24 675 € correspondant à ce projet à la Commune de Montendre.

La seconde devait être passée entre la Commune et l'Association Sportive de l'Ecole Publique Mixte (ASEP) et encadrait les modalités de versement de cette subvention à l'ASEP.

Cette seconde convention prévoyait le versement immédiat de l'intégralité des tranches de subvention européenne reçues par la Commune à l'ASEP, à charge pour cette association de gérer

cette argent de manière autonome et de justifier de la régularité des dépenses engagées au regard de l'objet de la subvention a posteriori.

Après discussion avec le Directeur de l'Ecole élémentaire qui est également président de l'ASEP, il apparaît préférable que les fonds européens alloués au projet restent hébergés sur les comptes de la Commune de Montendre et que ceux-ci ne soient débloqués et versés à l'association qu'au fur et à mesure de la réalisation des dépenses liées au projet, à due concurrence de leur montant et au vu de la présentation de pièces justificatives.

Comme la prise en compte de ces nouvelles modalités de versement entraîne une modification de la convention adoptée par le Conseil dans sa délibération n° 017240DE261020151, il est donc nécessaire que le Conseil municipal procède à l'adoption de la convention modifiée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- confirme son accord pour servir de structure support du volant français du projet de partenariat entre établissements scolaires ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer la nouvelle convention encadrant les modalités de reversement de cette subvention à l'association sportive de l'école publique mixte et de contrôle de la conformité au projet de l'utilisation de ces fonds ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout autre document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE010220162 :

ELECTION D'UN REPRESENTANT AU SIAEH DE LA LIVEENNE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de Monsieur BOURDELAUD de son mandat de représentant de la Commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Etude Hydraulique de la Livenne et dans le cadre du renouvellement de la présidence de cette structure, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau représentant.

Le Maire propose les candidatures, en tant que délégué titulaire, de M. Didier PIEFORT.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à l'un de ces postes. *Aucune autre candidature n'est présentée.*

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PIEFORT Didier	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Monsieur Didier PIEFORT élu au poste de délégué titulaire.

DELIBERATION n° 017240DE010220163 :

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION RESSOURCES HUMAINES :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle qu'à la suite de sa démission, Monsieur Christian HAMELIN a été automatiquement remplacé dans ses fonctions de conseiller municipal par Madame Anne-Laure PERRAULT.

Il précise que le remplacement de Monsieur HAMELIN au sein des commissions municipales auxquelles il participait ne revêt en revanche pas le même caractère d'automatisme.

Monsieur HAMELIN ayant été membre de la Commission Ressources Humaines, un des sièges se trouve donc vacant et il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le Maire propose la candidature, en tant que membre de cette commission, de Mme Roseline LATHIERE-JOLY.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. *Aucune autre candidature n'est présentée.*

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
LATHIERE-JOLY Roseline	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Roseline LATHIERE-JOLY élue membre de la commission.

DELIBERATION n° 017240DE010220164 :

ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION VIE ASSOCIATIVE :

Monsieur le Premier Adjoint explique que, Monsieur HAMELIN ayant été membre de la Commission Vie associative, un des sièges se trouve donc vacant et il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le Maire propose la candidature, en tant que membre de cette commission, de Mme Anne-Laure PERRAULT.

Le Maire demande si un autre conseiller souhaite se porter candidat à ce poste. *Aucune autre candidature n'est présentée.*

Le Maire fait procéder au vote au scrutin secret pour le premier poste de délégué titulaire dont les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	20
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PERRAULT Anne-Laure	22	Vingt-deux

Le Maire proclame Madame Anne-Laure PERRAULT élue membre de la commission.

DELIBERATION n° 017240DE261020165 :

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DROSERS DE MONTENDRE :

Madame le Sixième Adjoint explique que la Commune de Montendre a été saisie d'une demande de subvention de la part de l'association Drosers de Montendre (ex-Boucaniers Baseball Academy Montendre), qui développe l'activité baseball sur le territoire.

Dans le cadre de cette activité, il est nécessaire que les équipes se déplacent pour participer aux compétitions officielles et en novembre 2015, l'association a présenté une demande d'aide financière à la Commune de Montendre pour participer à la prise en charge du transport.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 300 € à l'association Drosers de Montendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- décide du versement d'une subvention de 300 euros à l'association Drosers de Montendre à titre de participation aux frais de transport pris en charge par l'association en 2015 ;
- autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020166 :

MAINTIEN ET CREATION DE POSTES :

Monsieur le Troisième Adjoint expose qu'afin de permettre aux agents dont il est possible de déterminer qu'ils peuvent bénéficier d'un avancement de grade, il apparaît nécessaire d'ouvrir les postes correspondant au 1^{er} janvier 2016.

Il serait donc nécessaire :

- de maintenir ouvert en 2016 le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet vacant inscrit au tableau des emplois au 31 décembre 2015 ;
- de créer à compter du 1^{er} janvier 2016, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- de créer à compter du 1^{er} janvier 2016, trois postes d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet ;
- de créer à compter du 1^{er} janvier 2016, un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (20,5/35^e).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de maintenir ouvert en 2016 le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet vacant inscrit au tableau des emplois au 31 décembre 2015 ;
- Décide de créer :
 - à compter du 1^{er} janvier 2016, un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
 - à compter du 1^{er} janvier 2016, trois postes d'adjoint technique principal 2^e classe à temps complet ;
 - à compter du 1^{er} janvier 2016, un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (20,5/35^e).
- Précise que les postes actuellement occupés par ces agents seront supprimés à la date de leur éventuelle nomination ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE261020167 :

PROJET DE REHABILITATION DU VILLAGE VACANCES :

Monsieur BOULLE sort et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Monsieur le Maire explique que le Village Vacances « La Forêt » constitue un équipement touristique structurant mais vieillissant du territoire montendrais et de la Haute Saintonge.

Il convient de réfléchir à l'avenir de cette structure dans un contexte qui a profondément évolué depuis sa création dans les années 70 et plus particulièrement depuis ces dernières années.

Les comportements touristiques et les demandes de séjour sont différentes de ce qu'ils ont pu être dans les années 70 à 90.

L'offre touristique et de loisirs développée sur la Haute Saintonge par la Communauté des Communes (Antilles, Pôle mécanique, Maison de la Forêt, Pôle nature de Vitrezay) a renforcé l'attractivité touristique d'un territoire rural situé à l'intérieur des terres et compense aujourd'hui un certain manque d'attractivité antérieur.

La réflexion autour du devenir du Village Vacances est d'autant plus nécessaire qu'elle s'inscrit dans un contexte porteur (ouverture en 2017 d'un Parc des Labyrinthes à proximité immédiate du site) et de fin de gestion déléguée de cet équipement communal (également en 2017).

En outre, il est à peu près certain qu'au cours des années à venir, les dotations de l'Etat aux collectivités vont continuer à baisser. Pour faire face à cette baisse des dotations, il est important que la Commune de Montendre dispose de ressources propres non issues de la fiscalité. Le Village vacances rénové et dans un contexte touristique nouveau peut constituer une source de recettes propres à même de contribuer au financement des activités de la Commune.

Pour cela, il est indispensable de rénover le Village Vacances. Un diagnostic de cet équipement a en effet été réalisé. Il en ressort que l'ensemble est aujourd'hui désuet et vétuste. La majeure partie des hébergements doit être remplacée, le bâtiment d'accueil principal profondément réhabilité.

Afin de proposer un équipement attractif dans un contexte de déficit actuel et bientôt amplifié d'hébergement en Haute Saintonge, il est nécessaire de repenser le fonctionnement du Village Vacances pour le remettre au goût du jour.

Sur cette base de réflexion, 3 scénarii ont été élaborés :

- 1) Un renouvellement à l'identique avec remplacement des équipements et simple mise aux normes RT 2012 et personnes à mobilité réduite pour un coût estimé de 2 450 000 € HT. Ce scénario ne semble pas devoir être privilégié car l'agencement ne correspond plus aux pratiques touristiques actuelles.
- 2) Création d'un hébergement de type hôtellerie, de haute qualité résidentielle et d'un hébergement plus collectif avec une réduction de la capacité par rapport à l'existant et, pour le reste, rénovation à l'identique pour un coût global estimé de 2 570 000 € HT.
- 3) Diversification des hébergements en mettant à profit la division naturelle du terrain d'assise du Village Vacances pour aménager plusieurs secteurs spécialisés : hébergement de type hôtellerie/ résidence de loisirs de haute qualité, hébergement collectif ou semi-collectif (tribus), habitations légères de loisirs plus accessibles, zone camping pré-équipée et zone camping-car. Ce 3^e scénario représente un investissement estimé à 3 225 000 € HT.

En se servant de ces scénarii comme base de réflexion, il est nécessaire de décider :

- du principe du lancement du projet de réhabilitation du Village Vacances La Forêt sur la base du scénario 3 ;
- de décider de lancer une étude approfondie par un ou plusieurs bureaux d'étude spécialisés dans l'analyse et le marketing touristique et la conception d'équipements du type Village Vacances et d'ouvrir une opération pour ce faire à hauteur de 200 000 euros ;
- d'acter un coût d'objectif de 3 225 000 € HT de travaux pour cette opération ;
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint à rechercher toute subvention ou toute participation financière publique ou privée dans le cadre de la réalisation de ce projet ;
- de décider de l'ouverture d'une autorisation de programme correspondant à cette opération lors du vote du budget primitif 2016.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- le principe du lancement du projet de réhabilitation du Village Vacances La Forêt sur la base du 3^e scénario pour un coût d'objectif de travaux de 3 225 000 € HT ;

- de lancer une étude approfondie par un ou plusieurs bureaux d'étude spécialisés dans l'analyse et le marketing touristique et la conception d'équipement du type Village Vacances ;
- afin de pouvoir lancer cette étude, d'ouvrir avant le vote du budget primitif 2016, une opération n° 230 en section d'investissement « Réhabilitation du Village Vacances », détaillée comme suit :

OPERATION N° 230 REHABILITATION DU VILLAGE DE VACANCES		
<i>Article/Opération</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2313/230 – Travaux de construction	+ 200 000 €	
1641/230 - Emprunt		+ 200 000 €
TOTAL	+ 200 000 €	+ 200 000 €

AUTORISE :

- le Maire ou le Premier Adjoint à rechercher toute subvention ou toute participation financière publique ou privée dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après une première étape de déploiement de pièges à phéromones pour lutter contre la chenille processionnaire du pin autour du site du futur parc des labyrinthes, il va être procédé à l'installation d'une centaine de nouveaux pièges autour du site du lac.

Madame GRUEL demande s'il existe un règlement des cimetières et si celui-ci prévoit des horaires de fermeture et d'ouverture car ceux-ci sont parfois utilisés comme raccourcis par des passants et les portes ne sont pas refermées systématiquement.

Madame FABIEN-BOURDELAUD explique qu'il y a bien un règlement des cimetières mais qu'il ne prévoit pas d'horaires de fermeture et ouverture et qu'il n'est pas prévu de procéder à la fermeture des cimetières.

Monsieur le Maire propose que des affichettes soient réalisées et installées sur les portes d'accès au cimetière afin d'inciter les personnes les empruntant à refermer les portes après leur passage.

Madame CRIARD-HERAUD demande où en est l'avancée des négociations avec la SNCF pour l'acquisition de la Gare.

Monsieur le Maire l'informe qu'elles sont en bonne voie puisqu'il a été convenu d'un prix de vente de 70 000 € pour le bâtiment et le terrain attenant, prix auquel il conviendra d'ajouter le coût de la déconnexion des équipements SNCF installés ou raccordés à la Gare. Le projet d'utilisation de ce bâtiment comme Maison des Services publics avance par ailleurs.

Madame CRIARD-HERAUD s'enquiert de la rénovation des chambres du bar-tabac situé à l'angle de la Grand'Rue et du stationnement des futurs clients.

Monsieur le Maire explique que les places de stationnement de proximité sont situées à l'intérieur de la zone bleue et ne pourront donc pas servir de stationnement longue durée aux clients de cet établissement. Ils devront donc aller stationner sur les parkings de proximité en périphérie de l'hyper-centre.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des négociations sont en cours avec la Régie d'Exploitation du Service des Eaux pour l'achat de leurs anciens locaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour et aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Maire déclare la séance levée à 22h10.

Le Maire,

Bernard LALANDE